

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Tina Mallet	Numéro de permis 1064008	Date d'inspection Le 24 mars 2022	
Nom de l'établissement Garderie Tina Mallet		Numéro de téléphone (506) 336-8516	
Adresse 140 chemin des Huitres Haut-Shippagan NB E8S 2N6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- L'administrateur est titulaire d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou possède une formation équivalente.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.

Pendant la surveillance les enfants de 4 ans étaient en mode préparation de la sieste donc salle de bain, brossage de dents avant la sieste.

Les autres groupes étaient déjà en sieste et les éducatrices sur leur temps de repas et désinfection.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 mars 2022

Date

original signé par
Tina Mallet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 mars 2022

Date